

Règlements des Prix de l'AMECQ 2023

- 1- Chaque journal membre en règle de l'AMECQ est éligible aux prix de l'AMECQ. Les journaux membres choisissent eux-mêmes les articles, photos et conceptions graphiques qu'ils soumettront à l'AMECQ. Les journaux participants doivent insérer leurs articles, photos, conceptions graphiques et formulaires via le réseau intranet de l'AMECQ avant **16 h le 28 février 2023**.
- 2- Les articles et les photos doivent être significatifs, susciter un intérêt et, surtout, être représentatifs de la presse communautaire.
- 3- En conformité avec la définition d'un journal communautaire (article 3.1 des Statuts et règlements de l'Association), le journal doit diffuser principalement de l'information locale et régionale. **Ainsi, tous les articles soumis devront tenir compte, dans leur contenu, de l'aspect local et régional de l'information.** Cela, à l'exception des catégories « chronique » « texte d'humeur et d'opinion » et « Prix de la relève » pouvant traiter de sujets variés.
- 4- Les articles, photos et conceptions graphiques soumis devront avoir été publiés dans une édition datée de janvier à décembre 2022.
- 5- Les textes et photos soumis ne doivent pas avoir été publiés auparavant dans d'autres publications.
- 6- Un journal ne peut soumettre qu'une seule candidature pour chaque prix.
- 7- Les auteurs des articles, les photographes et les infographistes doivent obligatoirement être identifiés sur le formulaire de mise en candidature.
- 8- Il y aura au maximum dix finalistes pour chacun des prix. Toutefois, seuls les trois premiers recevront un prix.

- 9- La sélection des finalistes pour chacune des catégories sera effectuée par l'équipe de l'AMECQ, qui pourra s'adjoindre des personnes-ressources. Les sélections seront ensuite acheminées aux membres du jury.

Catégories

La nouvelle

La nouvelle vise à informer sur un événement récent, et ce, de façon précise, simple et concise. Une nouvelle se limite à livrer l'information en rapportant des faits, des paroles et des événements nouveaux. Le journaliste se contente d'écrire des faits tels qu'ils se sont déroulés de façon objective, sans y ajouter de commentaires personnels.

Le reportage

Le reportage est écrit avec objectivité et dans un style vivant. Cependant, par opposition à la nouvelle, qui se veut brève, le reportage est plus élaboré. Il raconte en profondeur le sujet traité.

L'entrevue, le portrait

L'entrevue est la présentation d'un échange verbal avec une personnalité de l'actualité afin de permettre au public de la connaître davantage. La transcription de l'entrevue peut prendre deux formes : la diffusion de l'entrevue sur le mode question-réponse ou la production d'un texte narratif dont les réponses de la personne interviewée forment la trame.

Le portrait met en scène un sujet (une personne, un groupe, un organisme, etc.) au moyen d'anecdotes et d'interviews multiples. Le texte peut reposer sur un entretien avec la personne que l'on veut faire connaître, mais peut aussi inclure les citations d'autres personnes (amis, voisins, famille, etc.)

L'article d'opinion (incluant l'éditorial, l'opinion, le commentaire, le billet)

L'éditorial, l'opinion, le commentaire poursuivent les mêmes objectifs : ils analysent, expliquent, facilitent la compréhension ou provoquent une réflexion. Ils permettent à un auteur d'exprimer sa vision d'un événement tel qu'il a été vécu ou perçu par ce dernier. C'est le point de vue personnel qui prime. L'éditorial est la prise de position officielle de l'éditeur, l'opinion est celle d'un journaliste et le commentaire provient souvent d'une personne extérieure au journal. Dans tous cas, les textes doivent être clairs, simples, précis et, surtout, appuyés par une solide argumentation. Le billet est un court texte qui souligne, sur un ton humoristique ou sarcastique, un aspect particulier de l'actualité.

Note : Les chroniques d'humeur ou d'opinion personnelle ne sont plus considérées comme faisant partie de cette catégorie et sont désormais intégrées dans une nouvelle catégorie « Texte d'humeur et d'opinion personnelle ».

Texte d'humeur et d'opinion personnelle

Cette catégorie comprend des chroniques d'humeur ou des opinions personnelles manifestant les idées ou les états d'âme de leur auteur. Il s'agit de sujets divers autres que de l'information locale ou régionale.

La chronique

La chronique constitue le genre journalistique le plus diversifié. C'est un texte qui rapporte, explique, interprète, commente et juge des sujets de tous ordres. La chronique traite de sujets concrets. Les chroniqueurs rapportent des informations et donnent des explications pratiques qui peuvent aider les gens à résoudre des problèmes quotidiens ou à réfléchir à des sujets d'envergure. En règle générale, il s'agit d'un type d'articles que l'on retrouve régulièrement dans un journal; il est habituellement toujours placé au même endroit.

La critique

La critique est réservée au domaine des arts et de la culture. Il s'agit d'un genre journalistique purement subjectif où le journaliste exprime sa vision personnelle du théâtre, de la littérature, du cinéma, de la musique, de la peinture, etc. La critique a pour but de guider le lecteur et de l'aider à juger de la qualité des produits culturels qui lui sont offerts.

La photographie de presse

Un prix est accordé à la meilleure photographie de presse réalisée par le collaborateur d'un journal membre de l'Association. La photo devra être exclusive au journal. En plus de la page du journal sur laquelle se retrouve la photo, il faudra aussi la faire parvenir en format JPG.

La conception graphique (tabloïd ou magazine)

Des prix seront remis pour les publications de formats tabloïd et celles de format magazine (8,5 po x 11 po). Dix journaux seront sélectionnés comme finalistes dans chacune des catégories.

Prix pour les journaux à petit tirage

Catégorie spécifique pour les journaux dont le tirage de 1 500 exemplaires et moins. Les prix seront décernés à des auteurs bénévoles et non professionnels. Il n'y a qu'une seule catégorie de textes, tous genres confondus : articles de faits (nouvelle, reportage ou entrevue) et articles d'opinion (opinion, commentaire, éditorial, billet, critique). Les articles soumis doivent toutefois traiter d'un aspect local ou régional.

Prix de la relève

Afin d'encourager les jeunes à participer à la rédaction d'un journal communautaire, un **Prix de la relève** a été créé. Cette nouvelle catégorie s'adresse uniquement à des jeunes âgés de moins de 18 ans ayant publié des textes dans des journaux communautaires de l'AMECQ, tous genres confondus et sans considération de l'aspect local ou régional.

Prix Raymond-Gagnon (bénévole de l'année)

L'AMECQ décerne le Prix Raymond-Gagnon* reconnaissant l'implication d'un bénévole s'étant particulièrement illustré au sein d'un journal communautaire au cours de la dernière année.

La personne mise en candidature ne doit pas avoir reçu de rémunération pour ses services.

Joindre une photo du ou de la bénévole.

Expliquez en quelques lignes chacun des critères suivants :

1. Ses réalisations au journal au cours de la dernière année. Le type des services rendus et des tâches effectuées ou leur utilité.
2. Son accomplissement de l'action bénévole malgré les contraintes et les obstacles rencontrés.
3. Sa capacité pour mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières afin de réaliser un projet ou de concrétiser la mission du

journal.

4. Son engagement personnel correspondant aux nombres d'heures consacrées bénévolement et de façon constante à la production ou aux activités du journal au cours de la dernière année.
5. Ses valeurs humaines basées sur l'entraide et le respect des autres.
6. Son implication (s'il y a lieu), avec d'autres organismes de la communauté en relation avec le journal.

* Décédé en mai 2005, Raymond Gagnon fut président de l'AMECQ de 1990 à 1994, trésorier de 1994 à 1998, puis à nouveau président de 1998 à 2000.

Média écrit communautaire de l'année

Le titre du média écrit communautaire de l'année sera décerné au journal s'étant le plus illustré dans l'ensemble des prix, selon le système de pointage suivant : un point pour une 10^e position, deux points pour une 9^e position, trois points pour une 8^e position, quatre points pour une 7^e position et ainsi de suite. Le total des points accumulés dans tous les prix, sauf le prix Raymond-Gagnon, déterminera le gagnant.

Répartition des points

Les prix d'écriture journalistique :

Qualité du sujet utilisé :

Pertinence du sujet (10 pts) ; saveur locale ou régionale (10 pts).

Qualité du traitement du sujet :

Qualité de l'amorce et du titre (10 pts) ; qualité et pertinence de l'information transmise (qualité du contenu, de l'argumentation) (10 pts) ; structure et construction de l'article (10 pts) ; apport à une meilleure connaissance et compréhension du sujet pour le lecteur (10 pts) ; intégrité du traitement du sujet; pas de sensationnalisme (10 pts).

Qualité de la langue française :

Vocabulaire, grammaire, syntaxe (10 pts) ; respect des principes de rédaction (clarté, concision) (10 pts) ; style de l'auteur (10 pts).

Les prix de conception graphique :

L'uniformité dans la présentation (20 pts) ; la clarté (20 pts) ; la disposition de la mise en pages : titres, articles, publicités, points de repère (20 pts) ; le respect des règles typographiques (20 pts) ; l'originalité (20 pts).

Le prix de photographie de presse

La complémentarité qu'elle apporte au texte qu'elle veut illustrer (20 pts) ; sa clarté (20 pts) ; son originalité (20 pts) ; sa pertinence (20 pts) ; la mise en valeur de l'image (20 pts).